Docusign Envelope ID: 145A893E-71CE-4295-9BEF-D434CCD76E3E

VALTEX
Société par actions simplifiée
Siège social : 7 cité Paradis – 75010 Paris
813 603 347 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 11 DECEMBRE 2024

[…]

DEUXIEME DECISION

Constatation de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 6 euros par émission de 30 actions ordinaires sur exercice de 30 BSPCE

Le Président, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 18 novembre 2021 (l' « **Assemblée Générale** »), a, le 30 juin 2022, attribué 80 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après les « **BSPCE** ») en faveur de Madame Juliette Pimond,

constate que Madame Juliette Pimond avait acquis au 2 septembre 2024, date de la signature de sa rupture conventionnelle avec la Société, la faculté d'exercer 30 BSPCE sur les 80 BSPCE qui lui ont été attribués, et de souscrire une (1) action à un prix de **[…]** (prime d'émission incluse) par action à émettre par la Société, pour un (1) BSPCE, au titre d'une augmentation de capital,

rappelle qu'aux termes de l'Assemblée Générale, il avait également été décidé de supprimer au profit des bénéficiaires de BSPCE, le droit préférentiel des associés (i) à la souscription des BSPCE et (ii) à la souscription aux actions ordinaires nouvelles à émettre au jour de l'exercice par les bénéficiaires de BSPCE, en application des dispositions de l'article L. 225-132 dernier alinéa du Code de commerce,

en conséquence de ce qui précède et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président :

- **constate** que Madame Juliette Pimond a fait parvenir à la Société, le 5 décembre 2024, un bulletin de souscription à 30 actions ordinaires en exercice de 30 BSPCE et a versé à la Société la somme **[…]** euros ;

- **constate** que le montant versé par Madame Juliette Pimond, soit au total **[…]** euros, constitue l'intégralité de la valeur nominale et de la prime d'émission des 30 actions ordinaires émises en exercice des 30 BSPCE ; et en conséquence

- **constate** une augmentation de capital d'un montant nominal de 6 euros par l'émission de 30 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,20 euro, au profit de Madame Juliette Pimond.

- **constate** également, en tant que de besoin, que les 50 BSPCE attribués par le Président à Madame Juliette Pimond et non-exerçables au jour de son départ de la Société sont désormais caducs et ne pourront être exercés par Madame Juliette Pimond.

Docusign Envelope ID: 145A893E-71CE-4295-9BEF-D434CCD76E3E

TROISIEME DECISION

Modifications corrélatives des statuts de la Société

Le Président, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des décisions de l'Assemblée Générale,

constate que, suite à l'augmentation de capital objet de la décision ci-dessus, le capital social de la Société se trouve porté de la somme de 32.496,20 euros à la somme de 32.502,20 euros, et en conséquence,

décide que l'article 7 des statuts de la Société est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

*« **ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL***

e capital social est fixé à la somme de trente-deux mille cinq cent deux euros vingt centimes (32.502,20 €).

Il est divisé en cent soixante-deux mille cinq cent onze (162.511) actions de vingt centimes d'euros (0,20€) de valeur nominale chacune, souscrites et intégralement libérées, réparties en :

(i) 30.869 actions ordinaires (les « Actions Ordinaires ») ;
(ii) [●] actions de préférence de catégorie A (les « ADP A ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;
(iii) 45.069 actions de préférence de catégorie B (les « ADP B ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;
(iv) 60.601 actions de préférence de catégorie C (les « ADP C ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;
(v) [●] actions de préférence de catégorie D (les « ADP D ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12 ;
(vi) 25.972 actions de préférence de catégorie E (les « ADP E ») dont les caractéristiques sont décrites à l'Article 12.

Les ADP A, les ADP B, les ADP C, les ADP D et les ADP E sont ci-après désignées ensemble les « ADP ».

Le terme « action(s) » sans distinction dans les statuts vise indifféremment l'ensemble des actions ordinaires, des ADP A, des ADP B, des ADP C, des ADP D et des ADP E, émises par la Société. »

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises en conséquence des décisions précédentes.

*
* *
*

Docusign Envelope ID: 145A893E-71CE-4295-9BEF-D434CCD76E3E

DocuSigned by:
Bastien Valensi
1C56338210B5447...

Le Président
Monsieur Bastien VALENSI

Docusign Envelope ID: 145A893E-71CE-4295-9BEF-D434CCD76E3E

Annexe 1
Règlement du Plan des BSPCE 2023